



# Feuille explicatif aux parents

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### Pour un climat scolaire positif

**2023-2024**

Ce feuille explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 18 octobre 2023



#### POUR MIEUX SE COMPRENDRE



##### Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

##### Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

##### Violence à caractère sexuel

- "**Toute forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique." (tiré du site du protecteur national de l'élève)

#### QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?



##### Portrait de l'école

- Il y a 275 élèves dans l'école.
- L'indice de défavorisation est de 9.
- Il y a des élèves originaires de 26 pays différents.
- Notre personnel est composé d'une quarantaine de personnes.
- Notre école est situé dans un milieu urbain près du Parc de la Gatineau et du parc Moussette.



##### Mesures préventives

##### Objectif 1: Encourager les élèves à dénoncer les situations de violence dont ils sont témoins.

- Ce que l'école va faire:
  - Présentation dans les classes.
  - Projet médiateur.
  - Surveillance active sur la cour.

##### Objectif 2: Sensibiliser les élèves ainsi que le personnel gravitant autour des élèves du préscolaire 5 ans, 1e, 2e et 3e cycle ainsi que les classes spécialisées au racisme et à la discrimination ethnoculturelle.

- Ce que l'école va faire:
  - Présentation dans les classes d'activité de sensibilisation.
  - Activité culturelle de masse.
  - Discussion pour valider la compréhension des élèves.

##### Autres mesures

- Animation du programme parapluie dans les classes.
- Système de valorisation des bons comportements.
- Remise de certificats 4 fois par année.

##### Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Souligner la journée du 17 mai contre l'homophobie et la transphobie.
- Atelier sur l'éducation à la sexualité offert par les enseignantes en 6e année sur la violence à caractère sexuelle.

##### Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

##### Mesures de sécurité

- Dénonciation auprès d'un adulte de l'école.
- Formulaire rose de dénonciation disponible dans les classes de 2e et 3e cycle.

##### Formations obligatoires

- Capsule offerte par le ministère.

#### QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?



##### Au moment même où l'acte est constaté

##### Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

#### Pour l'auteur, la victime et le témoin

##### Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

##### Sanctions possibles

- Contrat d'engagement
- Retrait de privilège ou d'activité
- Travail de réflexion
- Gestes réparateurs
- Rencontre avec le policier éducateur
- Suspension interne
- Suspension externe

##### Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées quelques jours après la situation.

##### Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Retrait de privilège ou d'activité
- Travail de réflexion
- Gestes réparateurs
- Rencontre avec le policier éducateur
- Suspension interne ou externe

#### COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



#### BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

#### POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- ☎ 819-777-9353
- ✉ scr005@csspo.gouv.qc.ca
- 🌐 <https://jeandebrebeuf.csspo.gouv.qc.ca/>

\* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

#### RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

##### Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- 👤 Josée Thauvette
- ☎ 819-777-9353 poste 805770
- ✉ [josee.thauvette@csspo.gouv.qc.ca](mailto:josee.thauvette@csspo.gouv.qc.ca)

##### Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- 👤 Caroline Sauvé
- ☎ 819 771-4548 poste 850701
- ✉ [caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca](mailto:caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca)

##### Protectrice régionale de l'élève

- 👤 Me Esthel Née
- ☎ 1 833 420-5233
- ✉ [info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)
- 🌐 [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve)

#### RESSOURCES EXTERNES

##### Ligne Parents

- ☎ 1 800 361-5085
- 🌐 [www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

##### Service de police de Gatineau

- ☎ 819 246-0222
- 🌐 [gatineau.ca/portail/police](http://gatineau.ca/portail/police)

##### CISSS de l'Outaouais

- ☎ 811 option 2
- 🌐 [ciyss-outaouais.gouv.qc.ca](http://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca)

##### Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- ☎ 1 800 331-2311
- 🌐 [www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

##### Commission des services juridiques

- ☎ 1 800 842-2213
- 🌐 [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

##### Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- ☎ 819 595-1905
- 🌐 [www.ciasf.org](http://www.ciasf.org)

##### Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- ☎ 819 771-1773
- 🌐 [www.calas.ca](http://www.calas.ca)

##### Aidez-moi svp

- 🌐 [aidezmoisvp.ca](http://aidezmoisvp.ca)